



Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Automne 2015
Présenté aux : Membres de l'Association des étudiant(e)s en droit
Par : Éliane Boucher
Date : Lundi le 28 septembre 2015
Lieu : B-0325

0. Constatation du quorum

Le quorum est constaté. Au moins 5% des membres de l'Association des étudiant(e)s en droit sont bel et bien présents, soit environ 90 étudiants.

1. Ouverture

Ouverture de l'Assemblée générale à 16h19.

Jean-François Trudelle, président du Conseil d'administration de l'AED et Éliane Boucher, vice-présidente aux affaires administratives de l'AED, sont respectivement président et secrétaire d'assemblée.

Il n'y a aucune demande de vote.

2. Adoption de l'ordre du jour

Jean-Sébastien Massol veut ajouter un point 8.7 « Droit du travail ». Anas Qiabi seconde. Pas de demande de vote.

Frédérique Bouvier veut ajouter un point 8.8 « FEDJA », Sabrina Sawodny seconde. Pas de demande de vote.

Léa Com-Nougué veut rajouter un point 8.9 « Femmes et droit », Philippe Dion appuie. Pas de demande de vote.

Il n'y a pas de demande de vote et l'ordre du jour modifié est donc adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Le procès-verbal est disponible sur le site Web de l'AED depuis avril dernier.

Felicia Jin propose l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
Véronique Leduc appuie.



Il n'y a pas de demande de vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Présentation des états financiers 2014-2015

Jean-François Trudelle cède le présidium à Simon Telles, président du CE de l'AED 2015-2016.

Simon cède la parole à Bruno Émond, comptable de l'AED.

Philippe Dion demande le huis clos pour la présentation des états financiers, sauf pour le montant du déficit.

Felicia Jin appuie.

Simon explique que si l'on adopte le huis clos, on ne peut pas discuter des chiffres à l'extérieur de l'assemblée.

Xavier Morand-Bock veut que l'on explique pourquoi on procéderait au huis clos.

Philippe Dion dit qu'il ne croit pas qu'il soit de notoriété publique pour les non-membres que les chiffres soient rendus publics.

Jean-François Trudelle explique que selon les règles du huis clos prévues par le Code L'espérance, tous les membres ont accès aux chiffres, mais les non-membres n'y auront toutefois pas accès.

Guillaume Larochelle veut savoir si les membres peuvent toujours parler du huis clos. Simon Telles répond que oui.

Chloé Beudet-Centomo veut savoir pourquoi on a intérêt à ce que les non-membres voient les chiffres. Simon Telles dit que c'est une question de commanditaires et d'acteurs externes à l'Université. Elle veut savoir si le *Pigeon Dissident* est considéré comme un « membre ». Simon Telles répond que non.

Léo Parent-Sirois demande au proposeur la pertinence de mettre le déficit sans huis clos.

Philippe Dion dit qu'à son avis cela pourrait jouer en notre faveur pour notre recherche de commandites ultérieures.

Léa Com-Nougué veut savoir comment cela sera disponible aux membres. Simon Telles et Philippe Dion répondent que tout est disponible au local de l'AED.

Simon Telles résume la proposition : mettre l'ensemble des états financiers à huis clos, sauf le déficit.



Sabrina Sawodny demande le vote. La proposition est adoptée à majorité.

Rosemarie Sarrazin propose un amendement à la proposition : que le huis clos inclue également le montant du déficit. Elle comprend la pertinence du fait de nous donner plus de commandites, mais elle dit que cela donnera une image négative.

Jérémie Dunn appuie.

Philippe Biuzzi demande le vote. 34 pour, 22 contre, 35 abstentions : la proposition est adoptée à majorité et fait tomber la proposition précédente, étant plus englobante.

DÉBUT DU HUIS CLOS

[huis clos]

LEVÉE DU HUIS CLOS

Rosemarie propose l'adoption des états financiers, appuyée par Philippe Dion, pas de demande de vote.

5. Fin de l'AG de fin d'année du 7 avril dernier

5.1 Création d'un comité *ad hoc* sur la formation en droit pénal

Jean-François Trudelle reprend la présidence.

Roxanne Bernatchez propose, Laetitia Lalaurie appuie.

Jean-François Trudelle invite le proposeur, Roxanne Bernatchez, à venir présenter son point.

Roxanne Bernatchez dit que le but du comité est de discuter avec le décanat pour voir dans quelle mesure l'offre en droit pénal pourrait être bonifiée à la Faculté.

Alexandre Dubois se demande en quoi est-ce nécessaire de créer un comité plutôt que de donner le mandat au vice-président aux affaires académiques. Roxanne Bernatchez répond qu'il s'agit d'une meilleure façon de procéder, puisque les étudiants concernés sont plus impliqués de cette manière.

Alexandre Dubois veut alors savoir pourquoi ils ne s'associent pas au comité Droit pénal. Roxanne Bernatchez dit que c'était pour que les gens soient directement impliqués dans cette affaire.



Alex Vandal-Milette, vice-président aux affaires académiques, veut faire un suivi : en ce moment, on sait que le baccalauréat sera réformé d'ici 2018. On se penchera donc sur une réforme totale du programme.

Roxanne Bernatchez dit qu'ils n'avaient pas cette information lors de la proposition initiale en avril dernier.

Étienne Gendron a une question au proposeur : auront-ils droit à un déficit autorisé? Jean-François Trudelle prend la question en point d'information, et explique ce comité ne serait pas un comité socioculturel et donc il ne sera pas inscrit au budget, c'est la prérogative de l'Assemblée générale de les créer.

Nicolas Thiffault-Chouinard clarifie que ce sera sans frais.

Nicolas Pfister veut savoir comment les membres seront choisis. Roxanne Bernatchez dit qu'on pourrait faire un vote en Assemblée générale, pour tâter le pouls des gens. Jean-François Trudelle reprend la question en point d'information : les membres sont élus en Assemblée générale pour ce type de comité.

Alexandre Dubois a une demande d'information : la réforme du baccalauréat sera-t-elle publique? Alex Vandal-Milette répond qu'on essaiera de consulter le plus d'étudiants possible, mais on n'a pas encore les détails.

Jean-François Trudelle rappelle que les intervenants doivent s'adresser à la présidence d'assemblée et non aux autres membres présents.

Hannah Toledano demande la question préalable. Philippe Dion appuie. Pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité.

On passe au vote sur la création du comité *ad hoc* : Jean-Nicolas Bissonnette demande le vote. C'est adopté à majorité.

Jean-François Trudelle rappelle qu'on devra élire des membres en Assemblée générale et que les organisateurs devront communiquer avec la vice-présidente aux affaires administratives.

5.2 Adoption de la Charte du comité Femmes et droit

Léa Com-Nougué propose, et Xavier Morand Bock appuie.

Léa Com-Nougué explique que plusieurs membres de Femmes et Droit et de Diversité ont reçu des plaintes quant à certaines activités pas assez inclusives et parfois blessantes. L'initiative est née d'une idée lors des discussions féministes de l'an dernier. Ils ont rédigé une charte pour appuyer leurs projets.



Il s'agit selon elle du respect des limites de chacun et de l'inclusion.

Jérémie Dunn veut savoir si cela sera inclus dans les nouveaux Règlements généraux. Éliane Boucher et Simon Telles répondent que ces nouveaux règlements seront soumis à l'Assemblée générale, bien entendu.

Rosemarie Sarrazin a une question sur les articles 6 et 7 de la Charte, quant à la dénonciation des activités qui ne respectent pas la Charte. Léa Com-Nougué dit que cela sera laissé au bon jugement de l'AED mais qu'on parle de réprimande, possiblement. On pourrait en venir à des avertissements formels.

En complémentaire, Rosemarie Sarrazin voudrait que les peines soient prévues à l'article.

Xavier Morand-Bock explique que la façon dont la Charte avait été rédigée était qu'il ne s'agissait pas d'un outil coercitif, mais simplement dissuasif.

Léa-Jeanne Charbonneau appuie ce que Xavier Morand-Bock dit, que dénoncer implique de rapporter l'événement et non de donner des sanctions en tant que telles.

Nicolas Pfister a une question au proposeur : Léa Com-Nougué répond que les *boosters* et un exécutant de l'AED seraient responsables d'une séance de formation pour diffuser l'information, elle clarifie le libellé de la proposition.

Simon Telles dit que le comité exécutif se rallie à la Charte. Ils ont déjà commencé, notamment en intégrant le logo « Sans Oui, C'est Non! » de la FAÉCUM. Il s'agit d'une façon de se donner des outils supplémentaires pour intervenir.

Léa Com-Nougué dit que cela est né en communion de Femmes et Droit, de Diversité et de l'AED et que c'est une question de valeurs et non de coercition. C'est une façon de donner une voix à ceux qui ne se sentent pas inclus.

Philippe Biuzzi demande le vote. C'est adopté à majorité.

5.3 Changement de nom du Comité Sports

Anthony Gattuso propose, Philippe Dion appuie.

Anthony Gattuso propose que le Comité Sports soit renommé « Comité Droit et Sports ». Il est d'avis que cela participe d'un changement de culture. Il propose cela car ils veulent promulguer un aspect du droit : en plus de faire la promotion du sport, faire la promotion de la pratique en droit du sport. Un titre comme Droit et Sports augmenterait la valeur du comité aux yeux des



commanditaires. Anthony Gattuso rappelle que c'est un vote sur une opportunité, pas seulement sur un changement de nom.

Philippe Dion veut que l'on restreigne le temps de parole à une minute par intervenant, Anas Qiabi appuie. Effie Papaioannou demande le vote. C'est adopté à majorité.

Xavier Morand-Bock demande la question préalable. Leo Parent-Sirois appuie. Jean-François Trudelle rappelle qu'il faut alors la majorité aux deux tiers. Pas de demande de vote, la question préalable est adoptée à l'unanimité.

Vote sur le changement de nom : Alexandre MacBeth demande le vote, c'est adopté à majorité.

5.4 Adhésion de l'AED comme membre associatif de la Ligue des droits et libertés

Éliane Boucher propose la mise en dépôt du point puisque le proposeur est absent, Jérémie Dunn appuie. Cela est reporté à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pierre-Edouard Teppaz demande le vote : c'est adopté à majorité, le point est mis en dépôt.

6. Budget 2015-2016

Jean-François Trudelle cède la parole à Loïc Sanscartier, trésorier de l'AED.

Loïc Sanscartier propose le huis clos sur l'ensemble du budget de l'AED, sauf les déficits autorisés des comités. Effie Papaioannou seconde.

Xavier Morand-Bock demande des explications. Loïc Sanscartier dit qu'auparavant le budget a toujours été voté à huis clos, pour éviter que les parties extérieures puissent porter des jugements sur les informations disponibles dans le budget, notamment les commanditaires.

Loïc Sanscartier dit qu'on a tenté cette année d'être plus transparents, en collaboration avec le *Pigeon Dissident*. Loïc Sanscartier dit que cette solution mitoyenne est le fruit d'un raisonnement.

Maxime Lebœuf veut savoir ce qu'est le déficit autorisé exactement. Il s'agit de l'excédent ou du déficit net de chacun des comités. Loïc Sanscartier explique que le déficit autorisé est le montant que l'AED octroie aux comités qui présentent des budgets déficitaires pour leurs différentes activités.

Jean-François Trudelle rappelle que tout le monde doit bien comprendre cette notion.

Maxime Lebœuf demande si ce huis clos partiel sera applicable également aux événements spécifiques ou seulement pour les budgets de comités globaux. Loïc Sanscartier dit qu'il s'agit



des montants globaux, puisque les budgets des comités sont faits comme un tout et non événement par événement.

Jean-François Trudelle rappelle aux gens de demander leurs questions complémentaires.

Nicolas Pfister veut savoir si on divulguera les montants des événements et du budget général de l'AED. Loïc Sanscartier dit que non, dans la même logique que l'application du huis clos sur les états financiers.

Nicolas Pfister propose que tous les budgets des comités soient à huis clos. Anas Qiabi appuie.

On est donc en débat sur cette sous-proposition. Nicolas Pfister dit que c'est dans une optique logique : si l'AED ne veut pas divulguer ses chiffres, les comités ne devraient pas avoir à le faire.

Étienne Gendron a une demande d'information : est-ce que c'est possible que l'on divulgue un pourcentage et non des chiffres absolus? Jean-François Trudelle répond que non, selon la proposition dans son état actuel.

Hannah Toledano dit que lorsque l'on demande des commandites, il faut souvent donner des informations. Jean-François Trudelle dit que cela n'est pas une violation de huis clos, puisque cela relève alors de l'information privilégiée et non de la divulgation publique.

Loïc Sanscartier dit que cela relève de la prérogative de chaque comité de présenter son propre budget.

Nicolas Thiffault-Chouinard veut savoir si ce dont on discute maintenant est comparable à ce que l'on a dit pour les états financiers. Jean-François dit que oui, puisque les informations sont accessibles aux membres de l'assemblée.

Simon DuPerron demande la question préalable. Hannah Toledano appuie.

Sabrina Sawodny demande le vote, c'est adopté à majorité.

On passe au vote sur la proposition de huis clos total de Nicolas Pfister. Nicolas Pfister invite les membres à voter pour, car à son avis il ne faut pas verser dans la demi-transparence.

Rosemarie Sarrazin a une demande d'information : le proposeur parle-t-il au nom d'un comité? Nicolas Pfister répond qu'il fait partie du CDAG.

On passe au vote pour le huis clos total : 37 pour, 23 contre, 24 abstentions. Jean-François Trudelle rappelle que sous le code L'espérance, la pluralité vaut majorité, cela est donc adopté à majorité.



Jean-François Trudelle rappelle que la précédente proposition, soit celle de Xavier Morand-Bock, tombe.

Il cède la parole à Loïc Sanscartier.

DÉBUT DU HUIS CLOS.

[huis clos]

LEVÉE DU HUIS CLOS.

Vote sur le budget 2015-2016 : Alexandre MacBeth demande le vote, Sabrina Sawodny appuie. C'est adopté à majorité.

Leo Parent-Sirois propose la mise en dépôt du reste de l'ordre du jour, Alexandre MacBeth seconde.

Leo Parent-Sirois a peur qu'on perde quorum.

Rosemarie Sarrazin demande à revoir l'ordre du jour restant.

Xavier Morand Bock demande la question préalable, Leo Parent-Sirois appuie. Philippe Dion demande le vote. La question préalable est battue à majorité.

On retourne sur les discussions sur la mise en dépôt, Philippe Dion et Guillaume Larochelle disent qu'il s'agit de technicalités et invitent l'assemblée à voter contre.

Jean-Nicolas Bissonnette demande la question préalable, Philippe Dion appuie.

On passe au vote sur la proposition de mise en dépôt.

Alexandre Macbeth demande le vote. La proposition est battue à majorité.

7. Modifications aux exécutifs de certains comités

7.1 Débats

Alexandre Dubois propose que Guillaume Larochelle soit élu trésorier du comité. Effie Papaioannou appuie.

Léa Com-Nougué demande le vote, c'est adopté à majorité.

7.2 RED



Dion propose l'élection des exécutants suivants, Catherine Millette appuie.

Président - Yédam Kim
Trésorier - Geoffroy Huet
Vice-présidente aux communications - Jennifer Nguyen
Vice-président événements - Pierre-Édouard Teppaz
Vice-président à la logistique - Jean-Sébastien Neault

Yedam Kim annonce qu'ils seront plus organisés cette année. Pas de demande de vote.

7.3 Affaires internationales

Alex Vandal-Millette propose l'élection de Perrine Lafrechoux comme vice-présidente aux événements, Alexandre MacBeth appuie. Pas de demande de vote.

7.4 Perspectives

Sabrina propose l'élection des exécutants suivants, Effie Papaioannou appuie.

Vice-présidente aux événements: Chloé Beaudet-Centomo
Trésorier: Philippe Biuzzi

Xavier Morand Bock demande le vote, c'est adopté à majorité.

7.5 Vêtements facultaires

Viviane propose l'élection des exécutants suivants, Renaud Charest appuie.

VP Design : Renaud Charest
VP Représentation : Anna Fernandes
VP Communications : Catherine Millette
VP Évènements : Chloé Beaudet-Centomo
Président : Philippe Dion

Pas de demande de vote.

7.6 Avocats canadiens à l'étranger

7.6.1 Élection de deux nouveaux exécutants

Leo propose l'élection des exécutants suivants, Chloé Beaudet-Centomo appuie.

Bernard Trang: Vice-président aux événements
Samuel St-Jean: Vice-président « journal »

Pas de demande de vote.

7.6.2 Changement de nom



Alexa Rahal dit que le comité est associé à un organisme mère qui a changé de nom pour « Level- Égaliser », et elle propose que le comité soit renommé de cette façon. Effie Papaioannou seconde.

Nicolas Pfister demande si on pourrait rajouter « ACE » dans le nom. Alexa Rahal dit que non, puisque l'organisme-mère a changé de nom.

Il n'y a pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité.

7.7 Droit du travail

Jean-Sébastien Massol propose l'élection de Gabrielle Leblanc et de Jérémie Dunn comme vice-présidents de première année. Gabrielle Leblanc appuie.

Loïc Sanscartier demande s'il restait de la place sur l'exécutif de leur comité, Jean-Sébastien Massol dit que oui, ils n'étaient que cinq présentement.

Pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité.

7.8 FEDJA

Frédérique Bouvier propose l'élection de Patricia Yao comme vice-présidente aux affaires externes et d'Oana Diana Zamfir comme secrétaire. Leo Parent-Sirois seconde. Pas de demande de vote.

7.9 Femmes et droit

Léa Com-Nougué propose d'ajouter Daniella Malisia comme vice-présidente de première année. Alexandre MacBeth appuie. Pas de demande de vote.

8. Création du comité Droit de la famille

Effie Papaioannou propose une modification à l'annexe A des règlements généraux. Ils ont suivi toutes les procédures. Elle annonce qu'ils s'autofinanceront cette année. Alex Vandal-Milette seconde.

Hannah Toledano propose un amendement : qu'on autorise ce comité, sous réserve d'une absence de déficit autorisé. Renaud Charest seconde.

Jean-François rappelle que l'Assemblée générale est toujours souveraine sur ses décisions.

Simon Telles dit qu'alors il faudrait que l'Assemblée générale future demande une dérogation votée aux deux tiers puisqu'il s'agirait d'une modification budgétaire.

Hannah Toledano dit que la dispersion des ressources n'est pas pertinente pour les étudiants.



Maxime Soulière voudrait savoir quelle serait la pertinence de la création du comité, compte tenu du fait que Perspectives a été créé l'an dernier, avec des objectifs communs.

Effie Papaioannou dit que le comité Perspectives n'est pas orienté directement vers le droit familial, et donc l'objectif n'est pas le même.

Simon Telles dit qu'on est en train de créer deux classes de comités. Simon Telles invite l'Assemblée générale à ne pas le faire, puisqu'il croit que la proposition actuelle est la plus juste pour l'ensemble des comités.

Melissa Boudrault dit qu'il est important d'avoir un comité droit de la famille.

Sabrina Sawodny demande le vote sur l'amendement : il est battu à majorité. On retourne au débat sur la proposition principale.

Philippe Biuzzi demande la question préalable, Leo Parent-Sirois appuie. Pas de demande de vote.

Effie Papaioannou rappelle que si le problème n'est que le budget, ils sont prêts cette année à faire leurs preuves.

L'exécutif élu est le suivant :

Effie Papaioannou : Présidente

Roy Chidiac : Vice-président aux communications et aux événements

Eidgar Eid : Directeur des commandites

Mélissa Boudreau : Secrétaire exécutive

Alexandra Plante : Trésorière

Samuel Gray demande le vote, la proposition est adoptée à majorité.

9. Amendement – Comité spécial « Amuse-toi, abuse pas! »

Leo Parent-Sirois propose, Xavier Morand Bock appuie.

Éliane et Loïc présentent la proposition du comité exécutif : que le comité spécial soit composé du Vice-président à la vie étudiante, d'un minimum de trois (3) juges et des représentants sociaux des sections de première année.

Pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité.

10. Questions des membres



Il n'y a pas de questions.

11. Clôture de l'assemblée

Catherine Anne Morin propose la fermeture de l'Assemblée générale.

Leo Parent-Sirois appuie.

Il y a fermeture de l'Assemblée générale à 19h17.